



## Au Conseil communal de la commune de Montilliez

### Préavis relatif à une demande de crédit pour la rénovation du refuge de Poliez-le-Grand

N° 22/23 – séance du 24 avril 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Commençons par une question : « Pourquoi notre refuge se nomme-t-il Alfred Menétrey ? »

Cette histoire remonte au siècle passé !

Le Notaire Florian Menétrey était copropriétaire des parcelles forestières 280 et 296 dans la forêt en dessus de Poliez le Grand, au lieu-dit « Haut les Bois ». Après avoir racheté les parts de ses cousins, il a fait don des deux parcelles à la Commune en 1988, avec pour seule condition la construction d'un refuge forestier au nom de son père : Alfred Menétrey. La proposition a été acceptée par le Conseil général de l'époque.

L'atelier d'architecture Robert & Schulé de Poliez-le-Grand a réalisé les plans et l'enquête publique officielle est parue en automne 1988. Le projet prévoyait la création d'une clairière, la construction du refuge, de la fontaine et du local des toilettes. Les travaux ont été réalisés dans la foulée et le permis d'utiliser a été délivré 27 novembre 1989.

En 2004, l'installation de l'eau courante a été effectuée. Des petits travaux d'entretien ont été exécutés au gré de l'usure et des déprédations faites au bâtiment.

Cet automne notre refuge aura 34 ans d'utilisation, été comme hiver. Mais le poids des années commence à se faire sentir. La Municipalité souhaite moderniser les installations et l'enveloppe du bâtiment pour une utilisation optimale en toutes saisons.

##### 1.1 Amélioration des installations :

- Raccordement au réseau électrique

- Modernisation de l'éclairage et installation de prises électriques
- Aménagement d'une cuisinette avec eau chaude
- Remplacement du système de chauffage

#### 1.2 Amélioration de l'enveloppe du bâtiment :

- Remplacement des fenêtres
- Isolation du local des toilettes

Ces travaux de rénovation et d'agencement vont donner une nouvelle jeunesse à ce bâtiment et le maintiendront en état pour ces prochaines années.

## 2. Justification

A la suite des feedbacks de nos concierges et des locataires du refuge, la Municipalité a lancé une réflexion sur le système de chauffage au moyen du fourneau à bois et le potentiel du refuge. La plupart des villages voisins ont modernisé leurs refuges avec l'installation de l'électricité. Nous constatons que régulièrement, des locations sont annulées à cause du manque de commodités de ce bâtiment.

Voici quelques exemples :

- Pas d'électricité
- Pas d'eau dans le refuge en hiver
- Utilisation d'un bidon pour les WC en hiver
- Pas de frigo
- Problème d'allumage du fourneau à bois par brouillard ou temps humide
- Lumière au gaz considérée comme « dangereuse ».

Pour pallier à ces défauts liés à l'âge, un programme de modernisation est présenté au Conseil communal. En voici les points principaux :

#### 2.1 Raccorder le refuge au réseau électrique

Deux possibilités d'alimentation électrique ont été étudiées, soit :

##### 2.1.1. Le raccordement au réseau électrique (coût CHF 60'000.-) :

Cette première option présente un coût plus important, mais n'entraîne aucun frais d'entretien et fournit une forte puissance électrique. Le tube pour le passage du câble d'alimentation a déjà été installé depuis le réservoir de la route de Bottens jusqu'à l'entrée de la forêt. Les coûts des travaux couvrent l'installation du câble, la taxe d'introduction, le tableau électrique et la fouille dans la forêt. (Plan, annexe 1)

**ou**

2.1.2. L'installation de panneaux photovoltaïques en îlot (coût CHF 45'000.-) :

Une installation photovoltaïque est moins onéreuse. Mais ce montant permet uniquement l'installation des panneaux et d'une batterie pour l'éclairage. Mentionnons également un petit entretien à réaliser chaque année.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur le raccordement au réseau car il apporte un confort indéniable et une garantie d'utilisation.

## 2.2. Modernisation de l'éclairage

Le remplacement de l'éclairage au gaz devient urgent. Les manchons pour ce modèle de lampes ne sont plus fabriqués. Nous achetons les pièces chez les rares revendeurs qui en possèdent encore. De nombreuses personnes appréhendent également d'utiliser ce système d'éclairage. Le nouveau concept permettra d'éclairer électriquement la cuisine, la salle à manger, l'extérieur du refuge et les sanitaires.

## 2.3 Installation de prises électriques

Le raccordement électrique du refuge permet de mettre à la disposition des locataires des prises dans la salle à manger et la cuisine. Il sera possible d'utiliser plusieurs appareils de cuisson simultanément, comme par exemple des fours à raclette.

## 2.4 Aménagement d'une cuisinette avec eau chaude

Le fourneau à bois et les plaques au gaz sont disposés en un seul agencement. Le fourneau a déjà bien vécu et peut être encore utilisé quelques années. Le système de cuisson à gaz arrive en fin de vie. Les pièces de rechange n'existent plus et les entreprises peinent à faire les réparations. Une cuisinette avec un frigo, un four, deux plaques électriques et des rangements complémentaires viendront remplacer le fourneau à bois (croquis cuisine, annexe 2). Il sera également installé un chauffe-eau instantané sous l'évier. Le reste de la cuisine ne sera pas modifié.

## 2.5 Remplacement du système de chauffage

Avec la démarche PECC, il est important d'être attentifs aux enjeux environnementaux. Nous avons choisi de garder un moyen de chauffage à bois. Cela se fera avec un fourneau à pellets. Ce système permettra de tenir automatiquement le refuge hors gel entre les locations. Ce nouveau chauffage sera installé à la place de l'armoire à vaisselle. Il sera relié à la cheminée existante (photo, annexe 3).

## 2.6 Remplacement des fenêtres

Les fenêtres du refuge sont composées d'un verre de 4 mm. Il n'est pas envisageable de chauffer le bâtiment avec des vitrages de cette qualité. L'installation de nouvelles fenêtres aux normes actuelles est nécessaire. Elles seront en bois, pour respecter l'esthétique du bâtiment.

## 2.7 Isolation du local des toilettes

Pour pouvoir garantir une utilisation normale des toilettes en hiver, l'enveloppe de la cabane sera isolée. Nous améliorerons cet endroit par l'installation d'une lampe et d'un petit chauffage.

Afin d'allier le charme rustique du refuge et le développement durable de notre commune, un maximum des aménagements sont réalisés en bois et par des entreprises locales.

## 3. Coûts

La présente demande de crédit est réalisée avec les devis rentrés :

Alimentation électrique du refuge	CHF	60'000
Installation de la cuisinette	CHF	11'200
Remplacement du système de chauffage	CHF	21'350
Eclairage intérieur et extérieur	CHF	4'450
Changement des fenêtres	CHF	9'900
Isolation et chauffage des sanitaires	CHF	5'500
Total travaux, TTC	CHF	112'400
Divers et imprévu, env. 5 %	CHF	5'600
<b>Investissement total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>118'000</b>

Le refuge est un service rendu à la population par la commune. Il a un coût de fonctionnement annuel de CHF 9'000.- et les locations rapportent CHF 4'500.- par année. La Municipalité souhaite garder un refuge à un prix abordable pour la population.

A la suite de ces aménagements, le prix de la location sera revu à la hausse. L'augmentation sera de CHF 30.- pour les habitants de la commune et CHF 50.- pour les non-résidents.

## 4. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- 4.1. financement de ces travaux par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;
- 4.2. amortissement de l'investissement net de CHF 118'000 sur une durée de 20 ans.

## 5. Planning

- Présentation du préavis 22-23 au Conseil 24 avril 2023
- Installation de la ligne électrique juin 2023

- |                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| ➤ Travaux à l'intérieur du refuge     | juillet à septembre 2023 |
| ➤ Fin des travaux                     | octobre 2023             |
| ➤ Inauguration à la mise de bois 2023 | novembre 2023            |

## 6. Lien avec le PECC

### 6.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

### 6.2 Projets PECC concernés

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 1  | Commission de la durabilité, énergie et climat   |
| <input type="checkbox"/> Fiche 2             | Participation et engagement de la population   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 3  | Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 4  | Rénovation et constructions durables   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 5  | Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés        |
| <input type="checkbox"/> Fiche 6             | Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal   |
| <input type="checkbox"/> Fiche 7             | Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos   |
| <input type="checkbox"/> Fiche 8             | Renforcement de la biodiversité  |
| <input type="checkbox"/> Fiche 9             | Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 10 | Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule. |

## 7. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 22/2023 de la Municipalité du 20 mars 2023,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

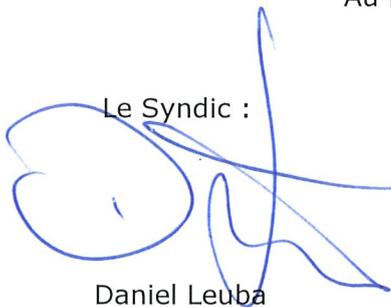
### DECIDE :

- 1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la rénovation du refuge ;**
- 2. de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 118'000.- (cent dix-huit mille francs) ;**
- 3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;**
- 4. d'amortir l'investissement de CHF 118'000.- sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 5'900.- par année dès le budget 2024.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :

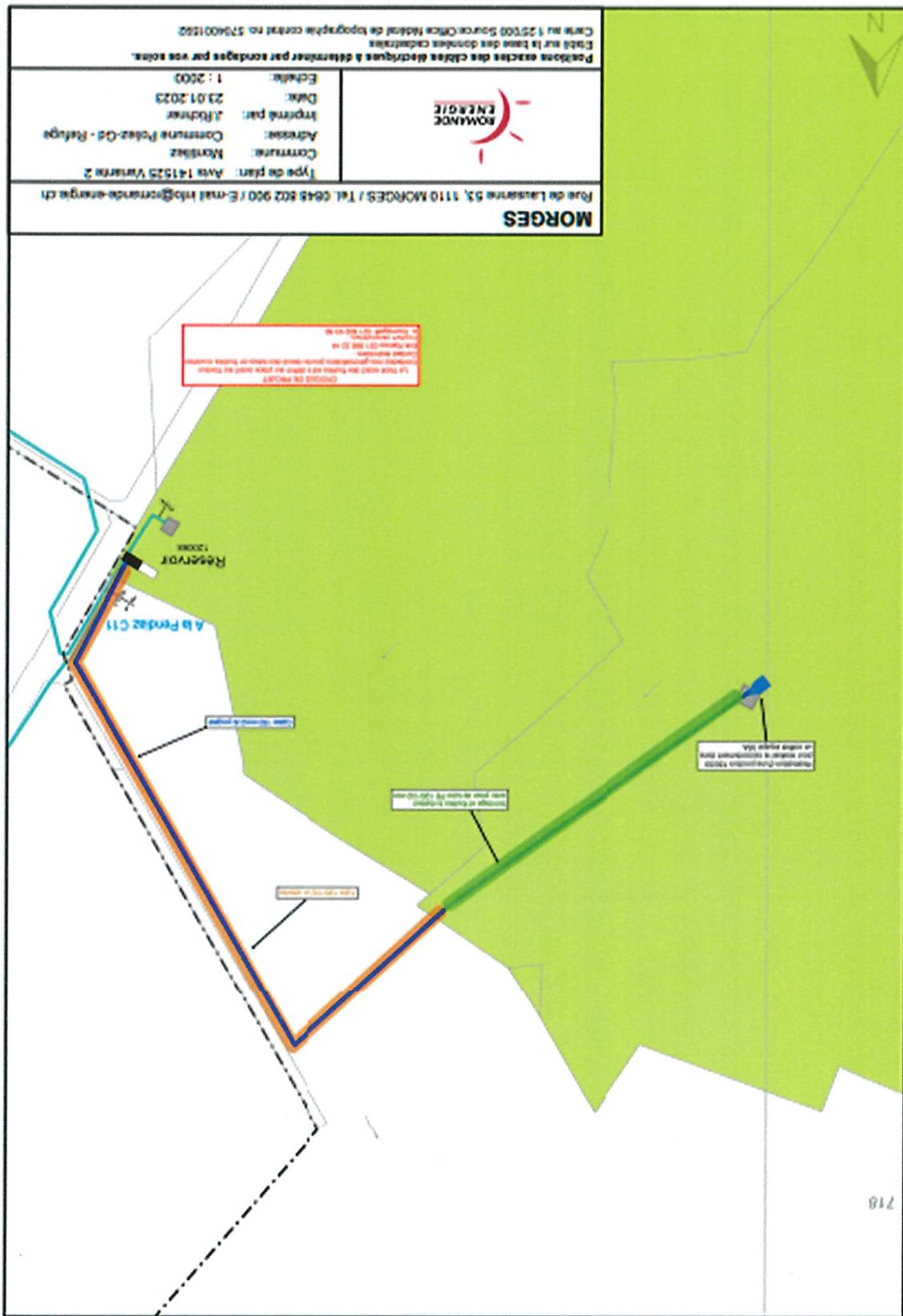


Monique Pahud

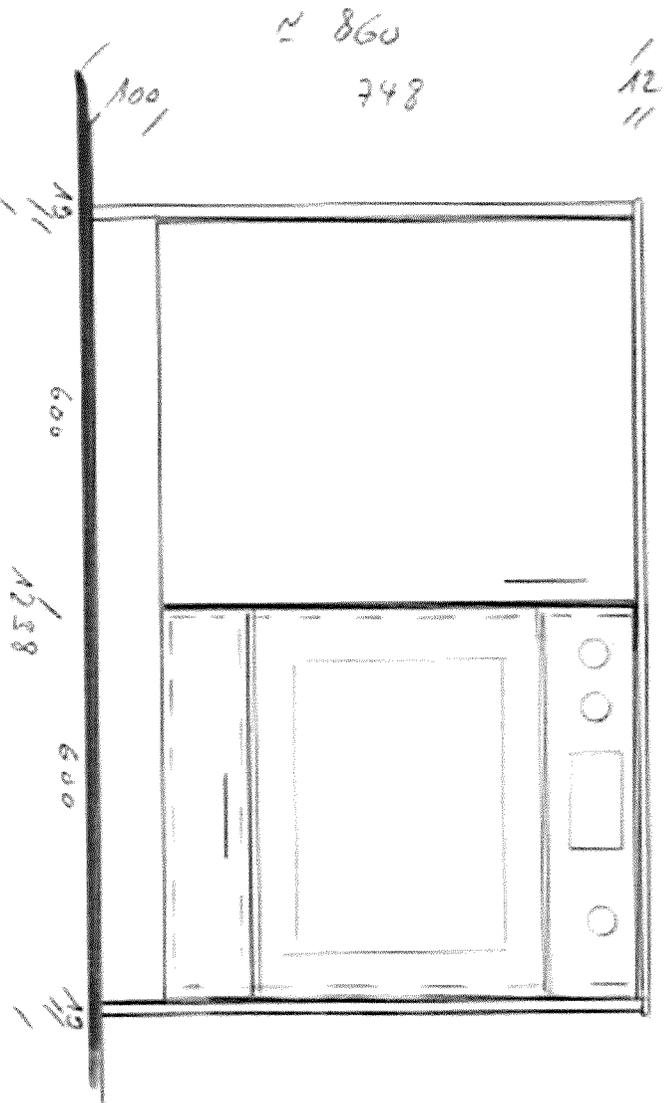
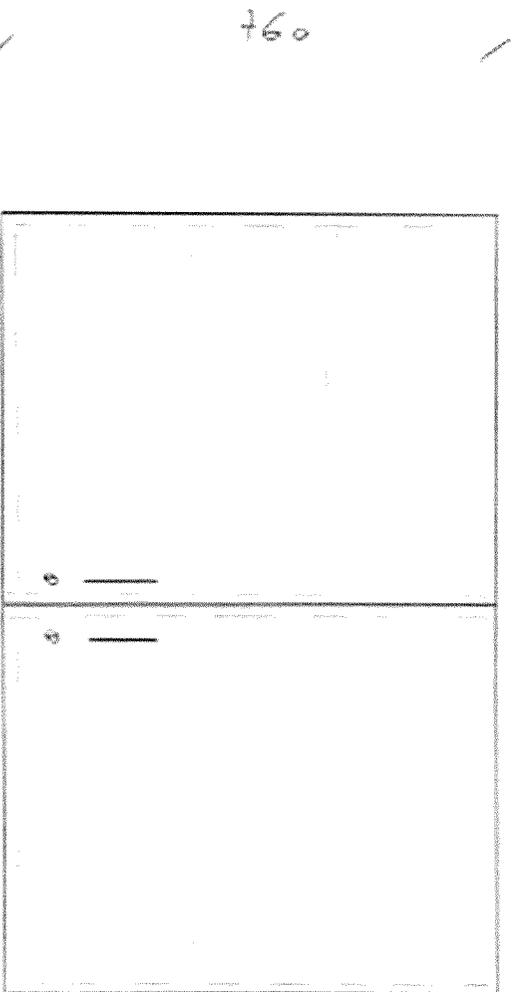
Annexes : 3

Délégué municipal : Lionel Panchaud

Annexe 1 : plan de la Romande Energie



**Annexe 2 : croquis de la cuisine**



**Annexe 3** : photo du fourneau à pellets

**DOMO**

